



# CODE DE VIE

## DROITS

1. J'ai le droit à une éducation de qualité me permettant d'atteindre mon plein potentiel.
2. J'ai le droit de poursuivre mon éducation en français et de pratiquer ma langue partout à l'école.
3. J'ai le droit à une école sécuritaire et accueillante.
4. J'ai le droit à mes différences et d'être traité avec respect par le personnel et par mes pairs.
5. J'ai le droit au respect de ma vie privée et de mon espace personnel.

## RESPONSABILITÉS

1. J'ai la responsabilité d'écouter, d'apprendre et de faire mes travaux scolaires.
2. J'ai la responsabilité de communiquer en français et d'améliorer la qualité de ma langue.
3. J'ai la responsabilité de contribuer à la sécurité et au bien-être des autres.
4. J'ai la responsabilité de respecter les différences d'autrui par mon comportement et par mon langage.
5. J'ai la responsabilité de respecter la propriété et la vie privée des autres.

## RÈGLEMENTS

- L'usage de la planche à roulettes est interdit partout à l'école et sur les trottoirs qui entourent le terrain de l'école pendant le temps d'arrivée et de départ des élèves en autobus.
- Tous les élèves mangent à la cafétéria ou à l'extérieur de l'école.
- Tout élève soupçonné par un adulte d'avoir consommé des substances illicites (drogue et alcool) sera envoyé au bureau pour y rencontrer un membre de la direction.
- Il est interdit de fumer sur la propriété de l'école. Il est illégal pour toute personne âgée de moins de 18 ans de fumer.
- L'usage du téléphone portable (cellulaire) est interdit dans l'école. Cependant, l'usage est permis à l'extérieur de l'école.
- Tout lecteur de musique numérique (aussi appelé baladeur numérique) est interdit dans les classes, mais permis dans l'école.
- Il est interdit de copier ou de voler le travail de quelqu'un.
- Les couloirs doivent demeurer calmes. Il est interdit d'y circuler sans autorisation pendant les cours. Les élèves en temps libre doivent aller à la cafétéria, à la bibliothèque ou s'asseoir sur les bancs disponibles à quelques endroits dans l'école.
- Il est interdit de porter des vêtements non appropriés.

### Description des vêtements interdits:

- Un vêtement plus court que la longueur des bras tendus vers le bas du corps.
- Des pantalons dont la ceinture est plus basse que le haut du fessier.
- Des vêtements et accessoires présentant des messages prônant toute forme de violence, de sexisme ou faisant la promotion de drogue ou d'alcool.
- Les sous-vêtements apparents (boxer, bretelle de soutien-gorge, slip, petite culotte).
- Les leggings ou collants non couverts par un autre vêtement suffisamment long.
- Des décolletés qui laissent voir le haut des seins.

**Un enseignant ou un membre de la direction décidera de la conséquence d'une entrave à tout règlement ou au non respect d'un article du Code.**